



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 22 juillet 2019

FORTES CHALEURS DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Le préfet a déclenché le niveau 3 "alerte canicule"

Météo France a placé le département de la Charente-Maritime en vigilance météorologique ORANGE canicule à partir de ce lundi 22 juillet 2019. Au regard des prévisions météorologiques le Préfet de la Charente Maritime a activé le niveau 3 (alerte canicule) du plan départemental de gestion d'une canicule.

Evolution prévue :

Lundi, après une nuit encore douce, la chaleur va nettement s'accroître partout avec une hausse remarquable de la température qui atteindra fréquemment 34 à 38 degrés en valeurs maximales. Mardi, l'ambiance sera caniculaire avec des températures élevées dès le matin. Ainsi, les minimales varieront fréquemment entre 19 et 23 degrés, jusqu'à 24 à 25 localement et notamment dans les villes. Les maximales franchiront souvent le seuil de 40 degrés en plaine, avec des pointes à 42 ou 43. Mercredi, après une entrée d'air maritime nocturne, la chaleur devrait être un peu moins accusée sur les départements ouest aquitains. Les températures minimales varieront entre 17 et 23 degrés et les maximales seront de l'ordre d'une trentaine de degrés sur le littoral, atteignant encore 31 à 36 dans l'intérieur d'ouest en est.

Dans le cadre de ce plan, plusieurs dispositions sont prises localement.

Le préfet a alerté dès hier, dimanche 21 juillet, l'ensemble des acteurs impliqués par la mise en oeuvre de ce plan (services de l'Etat, sanitaires, de secours et de sécurité, du conseil départemental, maires, etc). Les mesures de prévention prévues dans le plan national canicule, et adaptées au niveau local, sont mises en oeuvre.

Il s'agit, en articulation avec la délégation territoriale de l'Agence régionale de Santé et les services concernés :

- d'assurer la bonne réponse du système de santé ;
- de mobiliser les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur ;
- de mobiliser les associations et les collectivités pour permettre l'assistance aux personnes isolées et/ou à risque ;
- de mettre en oeuvre une communication sur les mesures préventives à destination du grand public ;
- de sensibiliser les directeurs d'accueils collectifs de mineurs ;
- d'appeler les organisateurs de manifestations sportives ;
- de renforcer les maraudes pour repérer les publics vulnérables et leur proposer des mesures adaptées ;
- de sensibiliser les employeurs ayant des salariés exposés à la chaleur, en proposant des aménagements des horaires de travail si possible, en installant des points d'eau potable à proximité des postes de travail.

Les décisions mises en oeuvre par le préfet pourront être révisées en fonction de l'évolution des conditions météorologiques et des indicateurs de l'activité sanitaire locale.

A ce stade, la préfecture n'envisage pas d'interdire l'organisation d'événements à l'extérieur. Elle rappelle qu'il est de la responsabilité de chaque organisateur de décider de les maintenir ou de les annuler. Pour

Contacts presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Bruno VANBECELAERE – 05 46 27 43 25 – 07 85 00 17 99
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime

facebook Suivez l'actualité des services sur @prefet17 twitter

autant, la préfecture conseille aux organisateurs de manifestations sportives avec effort de reporter ou d'adapter leur événement.

Les maires et établissements recevant du public ont été rendus destinataires de visuels rappelant les conseils de comportement pour affichage dans leurs locaux.

Les fortes chaleurs peuvent mettre en danger les personnes vulnérables ou exposées :

personnes âgées ; personnes en situation de handicap ; personnes âgées atteintes de maladies chroniques (cardio-vasculaires, cérébrovasculaires, respiratoires, rénales, neurologiques, diabète) ou de troubles de la santé mentale ; personnes prenant régulièrement des médicaments (tranquillisants, diurétiques...) ; personnes isolées ; nourrissons ; enfants ; femmes enceintes ; travailleurs exposés à la chaleur ; personnes pratiquant des activités sportives.

Conseils de comportements :

- Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif ;
- Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras), plusieurs fois par jour ;
- Utilisez ventilateurs et/ou climatisation si vous en disposez ou passer plusieurs heures par jour dans des lieux frais (bibliothèques, cinémas, etc...) ;
- Maintenez votre logement frais (fermer volets et fenêtres en journée. Aérer la nuit) ;
- Mangez en quantité suffisante et ne consommez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h00 – 17h00) ;
- Si vous devez sortir passez à l'ombre, portez un chapeau, des vêtements légers et amples ;
- Limitez vos activités physiques ;
- Pensez à donner régulièrement des nouvelles à vos proches et dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

En cas de malaise ou de troubles du comportement (étourdissements, maux de tête violents, grande fatigue, nausées, crampes musculaires...), **n'hésitez pas à appeler un médecin ou le 15 (SAMU) ou le 18 (Sapeurs-Pompiers).**

Pour toute information d'ordre général (conseils, conduites à tenir, information en temps réel de la situation), composez le **numéro vert** suivant : **0 800 06 66 66 (appel gratuit).**



Pour toutes informations complémentaires :

- Site de la préfecture : <http://www.charente-maritime.gouv.fr/>
- Site de l'agence régionale de Santé : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/>
- Site du ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>
- Site de météo France : <http://www.meteofrance.com>